



SOMMAIRE

Page

Point 5 de l'ordre du jour :

Développement économique des pays sous-développés
(suite) 57

Président: M. Hans ENGEN (Norvège).

Présents:

Les représentants des pays suivants: Argentine, Brésil, Canada, Chine, Egypte, Equateur, Etats-Unis d'Amérique, France, Grèce, Indonésie, Norvège, Pakistan, Pays-Bas, République Dominicaine, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Tchécoslovaquie, Union des Républiques socialistes soviétiques, Yougoslavie.

Les observateurs des pays suivants: Belgique, Bulgarie, Chili, Hongrie, Philippines, Pologne, Roumanie.

Les représentants des institutions spécialisées suivantes: Organisation internationale du Travail, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, Organisation mondiale de la santé.

POINT 5 DE L'ORDRE DU JOUR

Développement économique des pays sous-développés (E/2816 et Corr.1, E/2832, E/2845)
[suite]

INDUSTRIALISATION (E/2816 ET CORR.1, E/2832)
[suite]

1. M. BAKER (Etats-Unis d'Amérique) déclare que les objectifs du monde actuel sont la paix et la prospérité économique. C'est au Conseil qu'incombe la tâche de s'acheminer vers la solution des problèmes urgents du développement économique.

2. C'est seulement lorsqu'il produit un plus grand nombre de biens et de services pour sa population qu'un pays peut estimer avoir réalisé des progrès sur le plan économique et social. C'est pourquoi les pays sous-développés sont désireux de disposer des moyens qui leur permettront de fabriquer dans leurs usines et avec leur main-d'œuvre nationale les produits manufacturés dont ils ont besoin. Tous les Membres de l'Organisation des Nations Unies devraient s'efforcer de les aider dans cette tâche; dans un discours qu'il a prononcé récemment, le président Eisenhower a reconnu une fois de plus la nécessité de le faire.

3. Le représentant des Etats-Unis félicite le Secrétaire général de l'étude intéressante et complète qu'il a présentée sur les travaux déjà entrepris par l'Organisation des Nations Unies et les institutions spécialisées concernant l'industrialisation des régions sous-développées (E/2816 et Corr.1).

4. En ce qui concerne les propositions relatives à un programme futur de travaux (E/2832), la délégation des Etats-Unis estime que le Conseil doit examiner attentivement les différents problèmes avant de prendre une décision. La question est si importante pour les pays sous-développés qu'il est impossible d'agir hâtivement et avant de connaître l'opinion de ces pays. Il faudrait savoir si le programme aura pour objet de combler les lacunes existantes ou si le Conseil a l'intention d'établir un programme d'ensemble unifié. Le Conseil aura à résoudre d'importants problèmes d'organisation, de coordination et d'intégration. Il conviendra de déterminer le rôle des différents organes des Nations Unies. Il ne faut pas non plus perdre de vue qu'il n'existe pas de méthode uniforme de développement économique applicable à tous les pays et qu'il faut tenir compte des conditions propres à chacun d'eux. Tous les pays sous-développés devront prendre certaines mesures préliminaires avant d'établir un programme équilibré de développement industriel, et en particulier dresser l'inventaire de leurs ressources en matières premières, énergie, transports et main-d'œuvre.

5. On ne saurait classer rigoureusement les pays en deux catégories distinctes, pays dont l'économie repose essentiellement sur l'industrie et pays dont l'économie repose essentiellement sur l'agriculture et la production de matières premières. Si l'on veut relever les niveaux de vie dans le monde entier, il faut développer la capacité de production industrielle de toutes les régions. Les pays très industrialisés ne pourraient fournir tous les produits manufacturés dont le monde entier a besoin. Il n'y a pas de conflit d'intérêts entre les pays développés et les pays sous-développés qui aspirent à s'industrialiser. Les meilleurs clients des pays industrialisés sont des régions prospères et développées. Une très grande partie des produits manufacturés sont exportés vers d'autres pays industrialisés et non vers les pays peu développés.

6. Cette distinction entre pays industrialisés et pays sous-développés n'a d'ailleurs pas nécessairement un caractère permanent. Elle peut paraître rationnelle aujourd'hui, étant donné la répartition du capital et des connaissances techniques, mais toutes les ressources n'ont pas encore été explorées, et tel pays qui se croit pauvre peut découvrir des possibilités de développement économique. De plus, à mesure que la technologie se développe, des ressources en apparence inutiles peuvent acquérir une grande valeur.

7. L'industrialisation, dans le sens étroit du terme, n'est pas le seul moyen de favoriser le développement économique. Ce développement implique des progrès dans bien des domaines: agriculture, mines, transports, communications, énergie, connaissances techniques et qualité de la main-d'œuvre. Les Etats-Unis se rendent compte de l'ampleur de la tâche que les pays sous-développés ont à accomplir dans le domaine de l'industrialisation, car, ayant eu eux-mêmes à résoudre certaines des difficultés auxquelles les pays sous-développés se heurtent aujourd'hui, ils ont été heureux de pouvoir

aider les pays en voie d'industrialisation. Cette aide a été fournie sous des formes très variées, aussi bien par des entreprises privées que dans le cadre de programmes d'aide à l'étranger.

8. Si le Gouvernement des Etats-Unis a recommandé à d'autres pays d'encourager les investissements privés étrangers effectués directement, c'est parce que ces investissements impliquent nécessairement l'apport de connaissances en matière de technologie et de gestion. Ainsi, l'industrie des Etats-Unis a apporté une réelle contribution au développement industriel des pays sous-développés. Certaines des plus importantes entreprises des pays sous-développés ont été créées par des ressortissants de ces pays qui avaient travaillé pour des sociétés américaines. Les grandes sociétés américaines qui exercent leur activité dans les pays sous-développés ont l'habitude d'organiser sur place des cours de formation pour leur personnel, et envoient très souvent certains de leurs agents aux Etats-Unis, pour y compléter leur formation.

9. On peut citer à cet égard la General Electric Company, qui fonctionne au Brésil et qui depuis 40 ans joue un rôle important dans toutes les phases du développement industriel du Brésil. Aujourd'hui, 41 seulement de ses employés, spécialistes et techniciens, sont des citoyens des Etats-Unis; les autres sont des ressortissants brésiliens. La société Sears, Roebuck and Company a créé en Amérique latine un grand nombre d'industries locales qui ont obtenu des contrats pour la fourniture de marchandises vendues dans les magasins de cette société. Elle n'utilise plus l'Amérique latine pour écouler les marchandises fabriquées aux Etats-Unis; aujourd'hui, les marchandises qu'elle vend en Amérique latine sont, pour plus de 60 pour 100, fabriquées en Amérique latine par des ressortissants de pays de la région.

10. M. Baker cite encore d'autres exemples de sociétés des Etats-Unis qui fonctionnent dans l'Inde, en Indonésie et dans d'autres pays, et dont l'activité a eu le même résultat.

11. Le Gouvernement des Etats-Unis s'est efforcé de renforcer l'action des entreprises privées. Le programme d'assistance technique actuellement géré par l'International Cooperation Administration porte de plus en plus sur des questions relevant du domaine industriel. Le Gouvernement des Etats-Unis espère que cette tendance s'accroîtra; il est prêt à envisager favorablement toute demande de ce genre dans la limite des fonds et du personnel technique disponibles.

12. Dans le cadre du programme d'aide bilatérale, plus de 14.000 personnes venant de pays sous-développés sont venues perfectionner leurs connaissances techniques aux Etats-Unis, et 800 consultants des Etats-Unis ont été envoyés dans ces pays pour donner des avis sur tous les aspects des techniques industrielles et des méthodes de gestion. En outre, le Gouvernement des Etats-Unis a fourni des documents, des films et du matériel d'exposition pour aider les pays qui avaient besoin des renseignements techniques les plus récents. Un exemple typique des résultats obtenus dans le cadre de ce programme est l'amélioration des procédés de fabrication dans l'Inde, dans 39 usines fabriquant 27 produits différents, allant de grandes aciéries jusqu'à une fabrique de lames de rasoir.

13. L'Export-Import Bank a fourni des crédits non seulement dans des domaines tels que les transports, l'énergie, les communications et la santé publique, mais encore pour différents projets industriels. L'un des

grands projets financés par cet organisme a été l'aciérie de Volta-Redonda, au Brésil. Il a accordé récemment deux prêts qui montrent qu'il utilise ses ressources pour aider des entreprises privées à créer des installations industrielles dans les pays sous-développés. Ces prêts ont été consentis à une société colombienne pour la fabrication de matériel de réfrigération, et à une société brésilienne pour la fabrication de roulements à billes.

14. Le volume des exportations de matériel industriel des Etats-Unis vers les pays sous-développés a considérablement augmenté. Ces exportations, qui atteignaient 300 millions de dollars en 1938, sont passées à 1 milliard 700 millions de dollars en 1955.

15. Les Etats-Unis ont également participé, notamment par l'entremise de l'Assistance technique de l'Organisation des Nations Unies et de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement, aux programmes multilatéraux en vue d'appuyer les efforts d'industrialisation des pays sous-développés.

16. Tous les pays sous-développés aspirent à développer leur industrie pour améliorer leur économie et l'existence de leur population. Mais, comme plusieurs orateurs l'ont souligné, il est indispensable que l'industrialisation profite à l'individu. Les Etats-Unis, à mesure que leur industrie s'est développée, ont dû se préoccuper de plus en plus de la santé et du bien-être des travailleurs, car ils se sont rendu compte qu'à bien des points de vue l'élément humain était le plus important de tous. On est heureux de constater que beaucoup de pays sous-développés s'efforcent, en tendant vers l'industrialisation, de préserver autant que possible leurs caractéristiques, leur culture et leurs traditions, dont la disparition serait en fait une grande perte pour ces pays et pour le monde entier.

17. M. Baker tient à assurer le Conseil que les Etats-Unis feront tout leur possible pour aider à dresser un programme des Nations Unies qui pourra contribuer effectivement à l'industrialisation des pays sous-développés.

18. M. PALAMAS (Grèce) souligne le rôle joué par l'industrialisation et l'accroissement de la productivité dans le développement des pays sous-développés; il félicite le Secrétariat des deux études qu'il a présentées à ce propos (E/2816 et Corr.1, E/2832). Ces deux documents montrent que des progrès importants ont été réalisés dans l'étude du développement des pays sous-développés par les organes des Nations Unies. C'est maintenant au Conseil qu'il incombe de déterminer les méthodes qui permettront d'obtenir dans les plus brefs délais possible les résultats souhaités. Il ne faut pas perdre de vue qu'à l'heure actuelle toute étude, même excellente, n'a de valeur pratique que si elle fournit les moyens de parvenir rapidement à un résultat. La délégation hellénique estime que, pour hâter l'industrialisation et accroître la productivité des pays sous-développés, il conviendrait de préciser et de compléter certains points du programme proposé. En effet, pour être utile aux pays sous-développés, un tel programme doit reposer sur des faits et permettre d'entreprendre une action judicieuse.

19. M. Palamas donne un aperçu du développement industriel dans son pays. L'économie de la Grèce s'est développée de façon encourageante au cours des dernières années. Le revenu national a atteint 35 milliards de drachmes en 1954, soit une augmentation de 19 pour 100 par rapport à 1951. La production industrielle a progressé elle aussi: elle a doublé par rapport à la

période d'avant-guerre et représente environ 19 pour 100 de l'ensemble du revenu national.

20. En Grèce, une des caractéristiques de l'activité industrielle d'après-guerre est que la structure de l'industrie ne s'est guère modifiée. On s'est surtout efforcé de reconstruire ou de développer les industries existantes, où l'on a réalisé de grands progrès. Sauf dans le domaine de la production de l'énergie électrique, les programmes visant à la création de nouvelles industries de base n'ont pu être mis en œuvre jusqu'à présent. La petite industrie joue un très grand rôle, puisque 90 pour 100 des entreprises industrielles emploient moins de quatre ouvriers. Les industries alimentaires, l'industrie du vêtement, le travail du bois et du cuir sont des industries artisanales, tandis que les entreprises de fabrication de cigarettes, de textiles, de papier, de produits chimiques et les entreprises métallurgiques sont organisées selon les méthodes industrielles modernes. Une autre caractéristique de l'industrie grecque est la concentration des entreprises industrielles autour de la capitale, où les conditions sont plus favorables en raison de l'existence de grands centres de consommation, du prix moins élevé de l'énergie électrique, et des facilités de transport.

21. Les conditions où se trouve placée l'industrie grecque empêchent la formation et l'accroissement du capital et rendent difficile l'adoption de procédés modernes. Il faut déplorer l'absence d'un marché des capitaux organisé et de sources de capitaux. C'est actuellement le plus grave problème auquel la Grèce ait à faire face; c'est pourquoi elle n'a pu mettre en œuvre son programme de création d'industries nouvelles. Le Gouvernement grec, qui s'efforce d'attirer le capital privé étranger, a promulgué une loi protégeant les investissements étrangers, dont les résultats sont déjà encourageants. L'industrie grecque pourrait se développer, car les perspectives de développement agricole sont excellentes, ce qui entraînera une augmentation du revenu des agriculteurs et une demande accrue de produits industriels.

22. C'est en raison de la situation actuelle de l'industrie grecque que M. Palamas a dit que l'Organisation des Nations Unies devrait prendre des mesures plus concrètes dans le domaine de l'industrialisation.

23. La délégation hellénique souligne la nécessité d'une collaboration et d'une coordination étroites entre l'Organisation des Nations Unies et les institutions spécialisées. Jusqu'ici, le rôle de chacun de ces organes n'a pas été précisé et il conviendrait de définir clairement les activités de chacune des commissions économiques régionales et des institutions spécialisées.

24. Il faudrait également que les programmes établis par les commissions économiques régionales soient revus et coordonnés par le Secrétariat, car ces commissions sont appelées à jouer un rôle de premier plan dans l'industrialisation et dans l'accroissement de la productivité. Elles sont particulièrement qualifiées pour observer de près la réalité et les faits qui intéressent les différents pays, et il sera plus facile à ceux-ci d'utiliser ces commissions pour porter leurs problèmes, leurs projets et leurs plans à l'échelon international. A ce sujet, il convient de souligner l'importance du travail accompli par la Commission économique pour l'Europe dans son étude des conditions existant dans le sud-est de l'Europe.

25. Pour obtenir une bonne coordination, il faudrait que les projets passent successivement de l'échelon na-

tional à l'échelon régional, pour aboutir à l'échelon du Conseil et du Secrétariat, où ils pourraient être intégrés dans les programmes internationaux. Par contre, les études de caractère général, fixant les principes directeurs de divers aspects importants de l'industrialisation et du développement économique, pourraient venir du Secrétariat et parvenir aux pays intéressés directement ou par l'intermédiaire des commissions économiques régionales.

26. Etant donné l'ampleur de la tâche, il semble que les ressources soient insuffisantes. La mise en œuvre dans des délais raisonnables d'un vaste programme de travaux concernant l'industrialisation exigerait donc une augmentation importante des ressources. C'est pourquoi la délégation hellénique estime qu'il est indispensable d'insister sur les points et les aspects de ce programme qui peuvent véritablement soutenir les efforts des pays en vue de développer leur économie. A ce point de vue, l'assistance technique joue un rôle de premier plan et il faudrait développer dans toute la mesure possible les activités de ce genre.

27. En outre, pour obtenir rapidement des résultats positifs, la coopération des institutions spécialisées est indispensable. En particulier, la Banque internationale pour la reconstruction et le développement peut jouer un rôle important, étant donné que le problème du financement est l'un des plus graves que pose l'industrialisation. La Banque devrait collaborer à l'étude du financement des différents projets, et sa participation pourrait avoir pour résultat d'attirer l'attention des milieux financiers et des bailleurs de fonds du marché mondial. Cette participation n'engagerait nullement la Banque à financer des projets particuliers.

28. Il faudrait revoir certaines questions et donner la priorité à celles qui présentent un intérêt immédiat pour les pays sous-développés.

29. Enfin, M. Palamas souligne l'importance des problèmes sociaux que pose le développement économique; aucun programme n'aurait de valeur s'il ne tenait pas compte du bien-être de la population, notamment du niveau de vie des travailleurs, car il est indispensable de protéger les éléments de la population qui seront affectés par le processus du développement économique.

30. M. HASAN (Pakistan) dit qu'il existe un désir général d'améliorer les conditions d'existence et qu'il est urgent de prendre des mesures efficaces à ce propos. L'évolution que cette amélioration implique exige beaucoup de souffrances humaines, souffrances que tous les pays qui ont industrialisé leur économie ont subies. En fait, ce ne sont donc pas les lois classiques de l'économie qui doivent guider les politiques nationales d'investissement; ce qu'il faut, c'est assurer le bien-être de la masse de la population. Le représentant du Pakistan cite un exemple pour montrer comment certaines industries, qui sont manifestement dans une position défavorable au point de vue de la concurrence internationale, peuvent être prévues dans le plan de développement d'un pays. Il ne s'agit pas de créer l'autarcie, mais bien d'atteindre un certain degré d'indépendance économique. On a dit souvent à tort que les pays sous-développés, par souci d'obtenir des résultats spectaculaires pour des raisons politiques, négligent leur situation favorisée dans le domaine agricole et cherchent à s'assurer les avantages chimériques de l'industrialisation. En réalité, le développement de l'agriculture et le développement industriel ne sont pas incompatibles. Au Pakistan, la main-d'œuvre est si abondante qu'il n'y a pas de concurrence entre l'emploi

agricole et l'emploi industriel; il en est de même pour les autres ressources matérielles nécessaires au développement de ces deux secteurs de l'économie. Le représentant du Canada l'a fort bien dit (907^{ème} séance): ce qui importe, ce n'est pas tellement de distinguer entre le secteur primaire et le secteur tertiaire de l'industrie, c'est de distinguer entre la transformation et la fabrication. L'industrie de transformation a l'avantage de n'exiger que des techniques relativement simples et de pouvoir utiliser les matières premières produites sur place. L'équilibre d'un plan de développement est nécessairement l'expression des objectifs sociaux et économiques qu'un pays cherche à atteindre. Il est vrai qu'il faudrait tirer profit au maximum de la faible masse de capitaux à investir dont les pays sous-développés disposent et, au début du développement, il est fort peu probable que les investissements puissent être excessifs dans un secteur quelconque de l'industrie. En fait, les économies des pays sous-développés se trouvent actuellement dans un état d'inertie dont il faut les faire sortir. Le montant initial des investissements doit être suffisant pour déclencher un processus cumulatif de développement dans lequel l'industrialisation permettra de diversifier l'économie de ces pays et d'éliminer les risques auxquels elle est actuellement exposée. Le rythme de l'industrialisation et le genre d'industrie à créer posent de graves problèmes qu'il faut étudier très attentivement. La place à accorder aux petites industries dans les plans de développement est aussi une question très importante.

31. Les deux rapports présentés par le Secrétariat (E/2816 et Corr.1, E/2832) sont d'une grande utilité en ce qu'ils exposent le vaste programme de travail de l'Organisation des Nations Unies et des institutions spécialisées en matière de développement des pays sous-développés, notamment sous l'angle de l'industrialisation. Le Secrétaire général donne l'assurance qu'un degré raisonnable de coordination a pu être atteint, tout en reconnaissant qu'il faut améliorer les méthodes et resserrer cette coordination. Il n'est pas douteux que l'on pourrait ainsi réaliser des économies d'énergie et de fonds qui seraient utiles aux nouvelles études que le Secrétaire général propose. On pourrait par exemple envisager une collaboration plus étroite entre les commissions économiques régionales et la Banque. De même, il est peut-être possible de mieux coordonner les travaux du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies et du Fonds monétaire international en ce qui concerne l'élaboration et la publication des statistiques financières.

32. Les propositions du Secrétariat ont plutôt un caractère général; or, les pays sous-développés ont maintenant besoin d'études détaillées d'industries particulières ou de groupes d'industries; il conviendrait donc d'examiner en détail les problèmes particuliers à l'échelon national et régional au lieu de s'attacher à l'élaboration de principes et de considérations de caractère général. En second lieu, les pays sous-développés ont besoin de moyens matériels pour se développer. Un progrès a été réalisé par l'établissement de la Société financière internationale; le Pakistan espère que le Fonds spécial des Nations Unies pour le développement économique, également utile, sera créé sous peu. Le représentant du Pakistan suggère d'autres sources possibles d'assistance technique sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies. En premier lieu, il conviendrait de disposer, dans le cadre des Nations Unies, d'un organisme qui serait chargé d'aider les pays sous-développés en matière d'industrie; en effet, la forma-

tion de la main-d'œuvre n'est pas le seul problème que pose l'industrialisation. Cet organisme pourrait se charger de recueillir et de diffuser des renseignements concernant les principes et les techniques de l'industrie. Il conviendrait également de créer un groupe d'experts qui étudieraient les divers problèmes concernant l'aménagement des collectivités. Un programme d'aménagement des collectivités doit être parfaitement intégré et intéresser toutes les activités dont la somme représente la vie de la collectivité. C'est pourquoi il conviendrait de combiner les domaines No 3 (Problèmes spéciaux des petites industries) et No 4 (Rapport entre l'aménagement des collectivités et les coopératives, d'une part, et l'industrialisation, d'autre part). Enfin, pour ce qui est du domaine No 2 (Etudes sur les industries), il faudrait créer, dans divers pays, des instituts de formation pratique pour des industries particulières. Des organismes de ce genre ont déjà été créés au Pakistan au titre du plan de Colombo, ou avec l'aide de l'Organisation des Nations Unies; les résultats en sont concluants.

33. La délégation pakistanaise est parfaitement consciente de tous les problèmes sociaux qui accompagnent les premières phases de l'industrialisation. La concentration de la richesse entre les mains d'un nombre limité d'individus et l'urbanisation rapide en sont deux exemples. De toute manière, le fait que certaines personnes deviennent rapidement très riches n'est pas un argument qui milite contre l'industrialisation; c'est néanmoins un problème qu'il ne faut pas négliger et qui peut donner lieu à une étude de la question de la nationalisation de certaines industries d'importance capitale. La question des effets de l'urbanisation rapide ne peut pas être délaissée. En résumé, il faut que le Conseil économique et social aille de l'avant et s'engage à aider les pays sous-développés à mettre en œuvre les programmes qu'ils ont préparés.

34. M. NEBOT VELASCO (Equateur) estime que l' "Aperçu des travaux intéressant l'industrialisation et la productivité" (E/2816 et Corr.1) représente un progrès très appréciable vers les objectifs que l'on se propose d'atteindre. Les études effectuées contiennent une documentation suffisante pour qu'on puisse examiner plus à fond les conditions qui existent dans chaque pays. Les activités concernant l'industrialisation ne peuvent pas se borner à intensifier le programme d'assistance technique; il faut qu'elles tendent vers des objectifs plus tangibles et permettent, peut-être par l'intermédiaire d'une nouvelle institution spécialisée, une industrialisation accélérée. L'assistance technique a maintes lacunes qu'il faudrait combler le plus tôt possible. Les commissions économiques régionales ont fait des études fort intéressantes et ont offert des services aux gouvernements, mais elles n'ont pas créé de dispositif permettant une véritable intégration, même sur le plan régional. Pour élaborer un programme d'activités qui ne présente pas les défauts des travaux exposés jusqu'à maintenant, il faudrait envisager d'accroître le personnel des services compétents du Secrétariat et établir un ordre de priorité pour l'exécution des projets. L'Equateur s'intéresse particulièrement à la question de la structure, de l'activité et du développement du secteur industriel, aux rapports entre le processus de l'industrialisation et le développement des autres secteurs de l'économie, ainsi qu'aux aspects sociaux et démographiques de l'industrialisation. Le pays doit chercher à fabriquer sur place un certain nombre des produits qu'il importe pour le moment. Le Conseil national économique et le

Congrès examinent actuellement des projets tendant à développer considérablement les ressources d'énergie électrique du pays et à créer un organe national d'électrification qui, grâce à des crédits nationaux et étrangers, permettra de remédier aux insuffisances qui se manifestent dans cette branche importante de l'activité économique.

35. Le Comité national de planification et de coordination économique s'intéresse beaucoup à la création des industries nouvelles qui utiliseront des matières premières nationales et permettront à l'Equateur de cesser d'importer certains produits finis. Au nombre des industries en question, il convient de citer l'industrie textile, les minoteries, l'industrie des graisses et huiles végétales, les conserveries, les fabriques d'engrais et d'aliments pour le bétail.

36. L'étude des différents domaines d'activités prévus pour le Secrétariat (E/2832) est particulièrement intéressante. Les études proposées dans le domaine No 7 (Energie, transports et autres services nécessaires pour l'industrialisation) devraient tenir compte de l'accroissement de la demande et de l'intervention des gouvernements et des divers organismes chargés de la planification, et analyser les besoins intérieurs des pays intéressés. Pour les nouvelles centrales électriques, il convient d'élaborer des plans aussi vastes que possible. Actuellement on s'efforce, en Equateur, de corriger les défauts d'une planification initiale défectueuse. D'autre part, l'étude des effets de l'industrialisation des pays sous-développés sur la structure et le volume de leur commerce extérieur et sur leur balance des paiements fournira des données extrêmement intéressantes. A juste titre, le Secrétariat envisage, pour mener sa tâche à bien, de désigner des consultants spéciaux, de favoriser la collaboration entre organismes publics et privés et d'organiser des enquêtes de caractère fondamental. Il envisage également de créer des groupes d'experts pour l'étude des problèmes intéressant les programmes d'assistance technique et d'organiser des groupes d'études et des cours pratiques. La publication envisagée, destinée à renseigner sur l'actualité industrielle et à faciliter l'échange de renseignements, sera également très utile.

37. En ce qui concerne les travaux qui doivent être entrepris immédiatement, il serait bon d'accorder la priorité aux projets concrets présentant un caractère d'urgence pour les pays qui en sont au premier stade de leur industrialisation et pour ceux qui ont déjà acquis une certaine expérience grâce aux activités des divers organismes dépendant des Nations Unies.

38. L'exposé et l'évaluation du programme proposé sont également très intéressants. D'autre part, il ressort de l'aperçu des travaux déjà entrepris que les divers organismes compétents se sont efforcés de coordonner leur programme afin d'éviter les doubles emplois. Ces organismes ont déjà accumulé une importante documentation sur les problèmes financiers, fiscaux, commerciaux et sociaux, ainsi que sur les questions des investissements à l'étranger et de la main-d'œuvre; il conviendra d'en tirer tout le profit possible. De même, les études effectuées par les diverses commissions économiques régionales devront nécessairement servir de base aux plans que les pays élaboreront pour assurer leur industrialisation et améliorer le niveau de leur productivité. A toute cette documentation, il faut ajouter celle qu'ont réunie l'Administration de l'assistance technique, les institutions spécialisées et les gouvernements intéressés. Les projets préliminaires de

caractère méthodologique doivent être complétés par des projets plus spécialisés et plus concrets, et, sur le plan intérieur, le gouvernement de chacun des pays en cours de développement doit chercher à améliorer ses services de statistique, sa situation monétaire, l'administration des finances publiques, analyser les conditions de son commerce extérieur et évaluer ses ressources naturelles.

39. Pour conclure, M. Nebot Velasco souligne que les programmes d'industrialisation doivent tenir compte de la corrélation nécessaire entre les différentes industries et les autres secteurs de l'économie, et notamment, dans certains secteurs, du rapport entre l'industrialisation, d'une part, et le développement de l'agriculture et la production de denrées alimentaires, d'autre part, ainsi que des effets de l'industrialisation sur le commerce extérieur et la balance des paiements, y compris l'aide financière nécessaire à la création des industries nouvelles.

40. Sir Alec RANDALL (Royaume-Uni) déclare que les réserves qu'il sera amené à faire sur certains aspects des problèmes envisagés dans les deux rapports établis par le Secrétariat (E/2816 et Corr.1, E/2832) ne l'empêchent pas d'admirer la compétence et la patience dont le Secrétariat a fait preuve.

41. Le Gouvernement du Royaume-Uni s'intéresse depuis longtemps aux problèmes du développement économique, et le pays n'a reculé devant aucun effort et aucun sacrifice pour améliorer le sort des populations dont il était directement responsable. La délégation du Royaume-Uni estime que les Nations Unies peuvent jouer un rôle important dans le domaine de l'industrialisation: si l'on a pu lui reprocher de faire assez souvent appel à la prudence, elle tient cependant à souligner qu'elle l'a fait en toute sincérité, parce qu'elle a toujours été désireuse de favoriser et non de retarder l'évolution économique et sociale des pays sous-développés. Le Royaume-Uni est intimement persuadé qu'un relèvement général des niveaux de vie dans le monde lui sera aussi profitable qu'aux autres pays; c'est pourquoi il n'a pas hésité à donner à certains de ces pays les moyens qui leur permettront de concurrencer l'industrie britannique. Cependant l'histoire de l'évolution industrielle de la Grande-Bretagne au XIXème siècle, et de nombreux autres exemples plus récents encore, montrent le prix que peut coûter en souffrances humaines une industrialisation trop rapide et mal équilibrée. Comme d'autres délégations l'ont souligné, l'industrialisation n'est pas une fin en soi: c'est pourquoi il ne faut pas s'attendre à des solutions rapides et faciles.

42. Un certain nombre de questions complexes et fort importantes sont demeurées sans solution dans le rapport du Secrétaire général sur les "Propositions concernant un programme de travail sur l'industrialisation et la productivité" (E/2832) et dans la déclaration de M. de Seynes (900ème séance). La première de ces questions concerne le rôle qui sera celui des diverses institutions de l'Organisation des Nations Unies dans la mise en œuvre du programme. Les institutions spécialisées ne semblent pas avoir été consultées, mais les déclarations des représentants de l'Organisation internationale du Travail et de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture montrent qu'elles y attachent un vif intérêt. Il conviendrait donc de tenir compte de leur opinion sur cette mise en œuvre, et de prendre le temps de les consulter et de préparer une action coordonnée.

43. Le rôle qui sera confié aux commissions économiques régionales n'est pas bien défini non plus. Certes, le Sous-Secrétaire aux affaires économiques et sociales a suggéré (900ème séance) que toute résolution que le Conseil pourrait adopter "devrait attirer l'attention des commissions économiques régionales et des institutions spécialisées sur les lignes générales du programme, afin qu'elles s'en inspirent dans la mesure du possible lorsqu'elles formuleront leurs futurs programmes de travail". Mais, dans sa résolution 560 (XIX), le Conseil a demandé que des propositions concrètes soient formulées, lors de l'élaboration d'un programme de travail sur l'industrialisation, au sujet du rôle des commissions. Le Gouvernement du Royaume-Uni pense, comme de nombreux autres gouvernements, qu'il n'est pas de solution globale ou mondiale au problème de l'industrialisation. Ce problème est différent pour chaque région, pour chaque pays, selon l'histoire et le niveau social, politique et culturel des populations intéressées. C'est pourquoi le rôle des commissions économiques régionales est important.

44. En ce qui concerne la question du rôle du Secrétariat lui-même, on peut tirer deux conclusions de la déclaration du Sous-Secrétaire aux affaires économiques et sociales et des rapports du Secrétariat: la première est que le Secrétariat devra effectuer un travail d'intégration, car le programme proposé est comparable, comme M. de Seynes l'a indiqué, aux travaux que les institutions spécialisées exécutent dans les domaines de l'agriculture, du travail, de l'éducation et de la santé. La deuxième, c'est qu'il semble ressortir du rapport du Secrétaire général (E/2832) que la proposition tend uniquement à "combler les lacunes" d'autres programmes dont l'exécution est déjà commencée. Ce point est important, car, si l'Organisation des Nations Unies doit assumer dans le domaine de l'industrialisation un rôle comparable à celui que les institutions spécialisées jouent dans d'autres domaines, son rôle sera tout à fait différent de celui qu'elle avait jusqu'à présent. Avant de pouvoir juger sainement de l'intérêt de cette décision, il conviendrait que tous les Etats Membres en étudient soigneusement les conséquences.

45. Il y a aussi la question du financement. M. de Seynes a émis l'avis qu'à moins que le Conseil ne soit désireux d'introduire plus de souplesse dans l'utilisation ou la répartition des fonds du programme d'assistance technique, il faudra prévoir des ressources nouvelles d'un montant approprié. Il faudrait avoir des propositions plus précises montrant jusqu'à quel point on envisage d'assouplir l'utilisation des fonds, et quelles seront les conséquences de cette mesure sur les autres programmes. Si, au contraire, il est impossible de prendre des mesures en ce sens, il faudra fixer le montant des ressources complémentaires nécessaires pour tel et tel projet et il incombera à la Cinquième Commission de l'Assemblée générale d'étudier la question. Avant de se prononcer définitivement, le Conseil devra ensuite examiner les propositions que M. de Seynes doit faire vraisemblablement à la vingt-deuxième session, au sujet des changements qu'il y aurait lieu d'apporter au programme général de travail.

46. Toutes ces considérations montrent qu'il serait peut-être prématuré d'approuver immédiatement l'ensemble du programme. Les documents dont le Conseil est saisi doivent encore être étudiés par un grand nombre de services nationaux, auxquels il faut laisser le temps de réfléchir et de se consulter; d'ailleurs, le Conseil devant examiner la question de la coordination

à sa prochaine session, on ne peut préjuger les résultats de cet examen. Cela ne signifie pas qu'aucune décision ne doit être prise à la présente session: certaines décisions, même de principe, sont possibles sur le rôle que le Conseil pourrait jouer et un programme pourrait être entrepris dans les limites des ressources actuelles. Il est souhaitable d'exercer toutes les activités qui peuvent être centralisées, afin d'éviter les doubles emplois et les efforts inutiles à l'échelon régional. On pourrait commencer à le faire sans préjuger les décisions qui seraient prises ultérieurement sur les questions financières et d'organisation. On pourrait aussi inviter le Secrétariat à consulter pendant l'année à venir les institutions spécialisées et les autres organisations intéressées, et la délégation du Royaume-Uni est disposée à étudier toute proposition exprimant ces idées et à examiner la question plus en détail lorsque le Comité économique en sera saisi.

47. M. BIRECKI (Pologne) remercie le Conseil de l'avoir autorisé, en sa qualité d'observateur du Gouvernement de la République populaire de Pologne, à présenter les vues de son gouvernement sur une question qui l'intéresse au plus haut point. L'industrialisation et le progrès économique et social sont des questions que la Pologne connaît bien, non seulement parce qu'elle a souvent participé aux travaux du Conseil et des commissions économiques régionales sur la question, mais aussi parce qu'elle est restée longtemps parmi les pays économiquement peu développés et qu'elle doit aujourd'hui encore résoudre, dans certains secteurs de son économie, les problèmes engendrés par de longues années de retard.

48. La Pologne a dû faire un effort considérable dans le domaine des investissements pour occuper une place convenable dans la vie économique de l'Europe, pour transformer une économie agricole arriérée en une économie industrielle bien développée et pour améliorer considérablement les conditions de vie de la population. Le Gouvernement polonais a considéré que l'industrialisation était la seule politique économique permettant d'élever rapidement les niveaux de vie et d'accroître la richesse du pays. Chacun sait d'autre part que l'accroissement de la productivité amène également une amélioration des conditions de vie. C'est pourquoi la Pologne a créé une industrie lourde qui lui a permis de mécaniser non seulement son industrie mais aussi d'autres secteurs de son économie tels que l'agriculture, les transports et le bâtiment. Pour l'exécution du dernier plan de six ans, terminé en 1955, la Pologne avait prévu un niveau d'investissements élevé; le pourcentage des investissements a été spécialement important pendant les trois premières années, car il fallait rattraper le retard économique et établir une industrie lourde permettant de reconstruire et de développer d'autres secteurs de l'industrie, et aussi de renforcer les moyens de défense en raison de la tension internationale qui régnait alors. La mise en œuvre de ce plan a permis d'augmenter la production industrielle de 281 pour 100 par rapport à 1949. Les objectifs prévus dans le plan ont été dépassés de 9 pour 100. Par rapport à 1937, la production industrielle totale a été multipliée par 5; les progrès enregistrés concernent notamment l'énergie électrique, le charbon, les machines-outils et l'outillage agricole, le papier, les filés de coton et le sucre. Une importante industrie automobile a été créée, et la Pologne fabrique des tracteurs, des camions, des avions, etc. Toutefois, la production agricole a fléchi par rapport à la production totale du pays. Il en est résulté que le progrès de certains secteurs de l'industrie

ainsi que l'amélioration des conditions de vie ne se sont pas poursuivis au rythme prévu. Les investissements dans l'agriculture ont augmenté considérablement, de même que les investissements non productifs dans le domaine de la construction d'habitations et dans le domaine social. Cette orientation des investissements se maintiendra et même s'amplifiera pendant quelque temps encore. La Pologne a aussi favorisé l'investissement de capitaux dans l'industrie lourde et les nouvelles entreprises industrielles, car il lui fallait accumuler une capacité de production considérable.

49. Cela ne s'est pas fait sans erreurs, au stade de la planification des projets d'investissements comme à celui de leur exécution; mais toutes ces erreurs font à l'heure actuelle l'objet d'une étude critique et détaillée, étude qu'effectuent tant les travailleurs et les techniciens que les instituts économiques et scientifiques du pays. La Pologne ayant maintenant mis en place son industrie lourde, il lui sera possible de reconstruire et de développer les industries existantes. Elle s'attachera en particulier à introduire dans l'industrie les dernières techniques et, par là, à augmenter la productivité; il lui sera possible alors d'obtenir des résultats plus rapides et plus sensibles avec des investissements moins importants.

50. Les plans futurs tiennent compte de la nécessité de développer au maximum la coopération économique internationale, que les progrès économiques réalisés jusqu'à présent rendent possible. La Pologne désire en particulier développer ses échanges commerciaux, notamment avec les pays occidentaux. L'industrie en voie d'expansion, l'agriculture et les transports ont besoin de quantités toujours plus grandes de matières premières, de matériel et de machines. D'autre part, les possibilités d'exportation du pays ne font qu'augmenter, en raison du développement de certains secteurs de l'industrie mécanique, des industries extractives, de l'agriculture et des secteurs connexes. La Pologne est également disposée à faire profiter les autres pays des progrès techniques et scientifiques qu'elle a réalisés dans certains domaines, et elle désire de son côté tirer profit des réalisations d'autres pays.

51. La délégation polonaise a toujours estimé que l'industrialisation est l'élément essentiel de tout plan de développement économique; l'Organisation des Nations Unies peut et doit jouer dans ce domaine un rôle important: favoriser la coopération économique et technique, compte tenu des besoins et des intérêts des pays économiquement sous-développés, encourager le commerce international sur une base d'égalité et d'intérêt mutuel, aider ces pays dans le financement de leur développement économique, créer les conditions leur permettant de rattraper leur retard économique, et enfin leur fournir une assistance directe.

52. En particulier, les commissions économiques régionales peuvent jouer un rôle prépondérant. Les pays dont ces commissions s'occupent ont connu de grandes difficultés en matière de paiements, en raison des fluctuations des prix des produits d'exportation et de l'instabilité des marchés; ils ont dû restreindre leurs importations et adopter des mesures de contrôle en matière de paiements afin d'arrêter le fléchissement de leurs réserves en devises et de réduire leurs dettes. La Pologne note donc avec intérêt l'activité de la Com-

mission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient (CEAEO) dans les domaines de la sidérurgie, de l'énergie et des transports, celle de la Commission économique pour l'Amérique latine (CEPAL) dans le domaine de l'industrialisation et de la planification, et celle de la Commission économique pour l'Europe (CEE) dans le domaine de la coopération économique interrégionale. A propos de la CEAEO, la délégation polonaise tient à souligner que l'absence de la République populaire de Chine au sein de cette commission empêche toute coopération régionale entière et efficace dans l'Asie et l'Extrême-Orient.

53. Il reste encore beaucoup à faire dans le domaine de la coopération internationale, en particulier pour faire respecter le principe de l'égalité des droits. D'autre part, la Conférence de Genève sur l'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques a montré les possibilités qu'offre pour le développement de l'humanité tout entière l'utilisation de l'énergie atomique. Il convient de ne pas négliger sur ce plan l'intérêt des pays sous-développés, de telle sorte que les progrès de la science atomique contribuent à faire disparaître l'écart qui existe entre les grands pays industriels et les pays sous-développés. A cet égard, la création d'une agence internationale sera une réalisation très importante.

54. La Pologne note avec satisfaction que l'Organisation des Nations Unies s'intéresse de plus en plus au commerce international, en particulier aux aspects du problème qui concernent directement les pays sous-développés. Mais, si l'on veut accroître les échanges internationaux dans l'intérêt de ces pays, il faut éliminer tous les obstacles artificiels et discriminatoires qui n'ont d'ailleurs pas donné les résultats souhaités. La suppression de ces obstacles serait un grand avantage pour les pays sous-développés, qui désirent vendre librement et à des conditions favorables leurs produits d'exportation et acheter en échange des machines, du matériel, des matières premières et les biens de consommation dont ils ont besoin pour développer leur industrie et accroître le bien-être de leurs populations. De grandes possibilités s'offrent encore dans ce domaine: de nombreux pays, dont la Pologne, peuvent devenir des clients permanents des pays économiquement sous-développés et leur acheter en particulier des produits agricoles, des produits alimentaires et des matières premières industrielles. En échange, ils peuvent leur fournir des machines et du matériel industriel, ainsi que d'autres matières premières. La Pologne a conclu à cette fin de nombreux accords commerciaux avec des pays d'Amérique latine, de l'Asie et du Proche-Orient. Le développement continu de son économie fait qu'elle a sans cesse besoin d'importer de nouveaux biens de consommation, ce qui rendrait possible la conclusion de nouveaux accords commerciaux. L'une des principales tâches de l'Organisation des Nations Unies serait d'adopter des mesures appropriées pour favoriser ces échanges internationaux.

55. La délégation polonaise est persuadée que si l'Organisation des Nations Unies sait favoriser la coopération économique internationale, elle travaillera à consolider la paix, à établir des relations amicales entre les nations et à favoriser le développement économique et social de tous les pays.

La séance est levée à 13 h. 10.